

Québec, le 29 avril 2020

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires,
Partenaires du réseau scolaire,

Au cours des derniers mois, le gouvernement vous a soutenus dans la mise en œuvre de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*.

Le contexte actuel de la pandémie nous contraint toutefois à reconsidérer le calendrier de déploiement de la Loi de même que le plan d'accompagnement initialement prévus. En effet, il s'avère nécessaire de permettre aux membres du réseau scolaire de se consacrer entièrement à la réussite du plan de retour graduel dans les écoles qui a été présenté cette semaine par le gouvernement du Québec ainsi qu'au maintien des acquis et à la poursuite des apprentissages des élèves.

La date d'entrée en vigueur des centres de services scolaires francophones demeure le 15 juin 2020. Toutefois, je vous informe que j'ai pris la décision de proposer au gouvernement le report de l'entrée en fonction des membres des conseils d'administration (CA) des centres de services scolaires (CSS) francophones au 15 octobre 2020.

Par conséquent, la direction générale devra assumer les fonctions et les pouvoirs dévolus au CA jusqu'au 15 octobre 2020, de la même façon qu'elle exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi.

Afin de soutenir la direction générale pendant la période de transition, je vous demande de mettre en place un comité consultatif (annexe). Celui-ci aura pour mandat d'appuyer la direction générale dans la prise de décision d'ici la formation du CA.

Compte tenu du prolongement de la période de transition, il est également demandé de reporter autant que possible la prise de décision et de se limiter aux décisions essentielles au fonctionnement de l'organisation, et ce, d'ici l'entrée en fonction du CA.

... 2

Le tableau ci-dessous présente les dates modifiées :

Étape	Date prévue	Nouvelle date
Conseil d'établissement		
Élection des membres des conseils d'établissement francophones et désignation des membres du comité de parents	Au plus tard le 30 septembre 2020	Au plus tard le 18 septembre 2020
Conseil d'administration		
Transmission d'un avis de désignation à chaque membre du comité de parents	Au plus tard le 1 ^{er} mai 2020	Au plus tard le 22 septembre 2020
Date limite pour la désignation des membres parents et des membres du personnel	Au plus tard le 1 ^{er} juin 2020	Au plus tard le 6 octobre 2020
Publication d'un avis sur le site Internet du CSS pour la désignation des membres représentants de la communauté	Au plus tard le 1 ^{er} mai 2020	Le 1 ^{er} septembre 2020
Date limite pour la cooptation des membres représentants de la communauté	Au plus tard le 10 juin 2020	Au plus tard le 14 octobre 2020
Entrée en fonction des conseils d'administration	Le 15 juin 2020	Le 15 octobre 2020
Première rencontre des conseils d'administration	Au plus tard le 1 ^{er} septembre 2020	Au plus tard le 23 octobre 2020

Également, dans l'éventualité où les mesures de distanciation sociale émises par le gouvernement seraient maintenues jusqu'à l'automne, nous vous invitons à réfléchir à des solutions permettant de désigner les membres des conseils d'administration.

Le plan d'accompagnement pour la mise en œuvre de la Loi a été modifié pour tenir compte du nouvel échéancier. Ainsi, les modalités de formation et d'accompagnement seront rendues disponibles au réseau selon le calendrier ci-après. Il vous sera également possible d'utiliser les outils diffusés afin d'offrir de la formation sur la nouvelle gouvernance scolaire à votre personnel.

Semaine du 18 mai	- Distribution dans le réseau scolaire de la captation vidéo de la présentation générale de la Loi. - Publication de documents d'information et d'outils (foire aux questions, tableaux comparatifs, aide-mémoire, etc.)
Semaine du 25 mai	- Webinaire sur la mise en place des conseils d'administration francophones à l'intention des directions générales, des secrétaires généraux et des partenaires
Semaine du 8 juin	- Webinaire à l'intention des membres des conseils d'établissement et des comités de parents

Enfin, prenez note qu'aucun changement n'est apporté par la présente aux élections des membres des CA des CSS anglophones, prévues le 1^{er} novembre 2020, ni à l'entrée en fonction des membres des CA des CSS anglophones, prévue le 5 novembre 2020.

Je vous rappelle que pour toute question concernant la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance, vous pouvez écrire à l'adresse gouvernance@education.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Le ministre,



Jean-François Roberge

p. j.